Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092807-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Erwan LANDURE, Jean-Pierre LANDURE, Fanny LE SAINT, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :
Alain CHARLES, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Anthony MINOC, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Clotilde LE GOFF, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Michel LABBE

Secrétaire de séance : Patrice BLEUNVEN

26.09.28.07 URBANISME – CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU PROJET D'AMENAGEMENT D'IDEAL GROUPE/ SCCV MILIZAC BREIZ IZEL

Dans l'objectif de densification du bourg de Milizac, la commune a amorcé fin 2025 les études d'aménagement de l'extension du lotissement communal de Keromnes sur le secteur Nord et Est.

Une réunion publique s'est tenue le 25 juin dernier afin de présenter ce nouveau quartier d'habitat futur à la population.

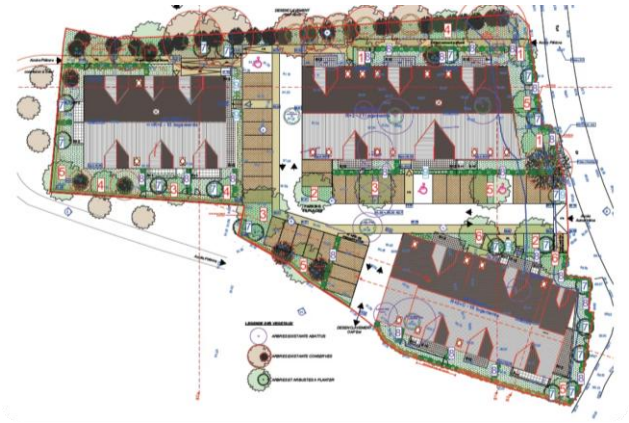
Le support de cette réunion est consultable sur https://milizac-guipronvel.bzh/actualites/retour-sur-la-reunion-publique-amenagement-de-keromnes-nord-et-est/



En parallèle, ID&AL Groupe (SCCV MILIZAC BREIZ IZEL), aménageur/constructeur nantais, s'est rendu propriétaire de l'ancienne ferme de la rue Breiz Izel, afin d'y construire 3 immeubles à destination de

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092807-DE

logements sociaux locatifs (30) et PSLA (13). Cette opération privée constituera de facto le cœur d'îlot de cette extension du lotissement existant.





Comme c'est l'usage habituel sur la commune, il est prévu une rétrocession de la voie du projet à la commune, à l'issue des travaux du constructeur suivant une convention de rétrocession.

A cette occasion, il vous sera proposé d'approuver :
- le projet de convention de rétrocession des équipements et espaces communs ci-joint avec la SCCV MILIZAC BREIZ IZEL ;
- de donner délégation à Madame le Maire pour procéder à toute démarche visant à formaliser cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 28 septembre 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI